



Demande de nationalité française pour un étranger

Par Visiteur

Monsieur, Madame,

Je viens de recevoir une réponse négative à ma demande de nationalité française et voudrais clarifier les raisons de ce refus et comprendre si j'ai une possibilité d'obtenir une réponse positive dans ma situation actuelle.

De nationalité russe, je suis venu en France avec ma famille en octobre 2002.

J'ai travaillé chez Schneider Electric depuis octobre 2002 jusqu'à août 2005 en tant que responsable marketing à Sophia-Antipolis.

En septembre 2005 j'ai accepté un poste chez Hager et ai déménagé dans la région de Strasbourg.

Chez Schneider et Hager il s'agissait d'un contrat local français.

Début 2007 nous avons déposé une demande de naturalisation et en juillet 2007 avons acheté une maison en juillet 2007.

En mars 2008 je perds mon emploi chez Hager et comme il s'agissait de la période de crise financière je n'arrivais pas à trouver un nouveau poste correspondant à mes compétences et me permettant de rembourser le crédit pour la maison.

Ma femme ne travaille pas.

J'ai été contacté par Alstom pour un poste en Russie avec un contrat local russe.

Plutôt que compter sur les indemnités de chômage, j'ai préféré d'accepter cette proposition car elle me permettait de maintenir un niveau de rémunération, continuer à rembourser le crédit etc.

Je loue un appartement dans la région de Moscou et rentre chez moi en Alsace deux week-ends par mois. Ma famille (femme et deux enfants) reste en France.

Dans le cadre de ma demande de naturalisation nous avons eu un entretien à la préfecture où j'ai dit que je travaillais à Moscou et que je retrais chez moi le week-end. J'ai rajouté au dossier une attestation de mon employeur indiquant le niveau de salaire etc.

Ce changement de situation n'avait pas l'air de poser de problème lors de l'entretien.

Le résultat de l'entretien était positif. Toute la famille parle le français couramment.

Le 29 septembre 2010 nous avons reçu une lettre de la préfecture indiquant qu'il ne pouvait pas donner suite favorable à notre dossier car « nos ressources financières venaient de l'étranger et nous n'avions pas de moyens suffisants de sources françaises ».

Nous avons deux mois pour contester cette décision et donc je m'adresse à vous? pour clarifier les raisons de ce refus et comprendre si j'ai une possibilité d'obtenir une réponse positive dans ma situation actuelle.

En vous remerciant d'avance,
Bien cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Nous avons deux mois pour contester cette décision et donc je m'adresse à vous? pour clarifier les raisons de ce refus

et comprendre si j'ai une possibilité d'obtenir une réponse positive dans ma situation actuelle.

Vous pouvez bien évidemment faire un recours puisque la loi vous en donne la possibilité en expliquant les raisons pour lesquelles vous avez trouvé un travail en Russie et non en France.

Ceci étant et bien que je comprenne la situation je pense que votre recours sera rejeté car la décision de l'administration est très claire et votre situation ne va pas changer dans les prochaines mois.

Cordialement